

MAIRIE

3 rue du Commerce
25660 MORRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.81.81.25.27

Du 28 NOVEMBRE 2019

ENTRETIEN CHAUDIERE COMPLEXE MAIRIE SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un contrat d'entretien annuel de la chaudière à granulé de bois au complexe mairie-salle multi-activités.

L'entreprise SAS PALISOT, propose un contrat d'entretien annuel comprenant 1 ramonage chaudière et cheminée ainsi qu'une option centrale de traitement d'air avec 1 visite annuelle et nettoyage des filtres, remplacement de la courroie comprise pour un montant de 1575.01 TTC.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 11 voix pour, accepte le contrat présenté et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce contrat.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE MORRE ET LE SYNDICAT DU PLATEAU

✓ Vu la mise à disposition de personnel approuvée par délibération en date du 22/12/2016 entre la commune de Morre et le Syndicat du Plateau.

Le Maire propose d'approuver la reconduction de ce service de mise à disposition et souhaite bénéficier de cet agent pour une durée de 120 heures pour la période du 09 novembre 2019 au 10 novembre 2020.

Les heures facturées seront calculées en fonction des heures réellement effectuées.

Le montant sera reversé au Syndicat du Marais par l'intermédiaire du Syndicat du Plateau qui le répercutera sur les tableaux annuels.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

① confirme son souhait de bénéficier de la mise à disposition de l'agent technique pour une durée de 120 heures pour la période du 09 novembre 2019 au 10 novembre 2020

② donne pouvoir au Syndicat du Plateau pour servir d'intermédiaire entre la Commune et le Syndicat du Marais pour la gestion financière.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir régler le dernier trimestre de l'attribution compensatrice, il y a lieu d'effectuer les virements suivants prise sur le suréquilibre

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739211	2000.00€	
D 2046		3700.00€
R021		3700.00€

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Afin de permettre de régler les dernières factures de fin d'année, il y a lieu d'effectuer les virements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21568		1200.00€
D 2158		1 600.00€
D 2181	11.000€	
D 2183	1 500.00€	
D 2313	17 300.00€	
R 1321	177 000.00€	
R 1641		150 000.00€

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 1 abstention et 11 voix pour.

Afin de pouvoir payer les salaires du mois de décembre, il y a lieu d'effectuer les virements suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411		5000.00€
D 6413		4000.00€
D 6451		1 000.00€
D 65548	3000.00€	
D 6558	7000.00€	

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ACHAT ASPIRATEUR COMPLEXE MAIRIE SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Maire et Marie-Christine MARTINET, adjointe, informent le conseil municipal qu'il y lieu d'acheter un aspirateur pour le nouveau complexe mairie salle multi-activités.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de l'aspirateur pour un montant de 201.99€ TTC.

Cette dépense sera imputée en investissement au compte 2158.

ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION VIDEO PROTECTION

Le Maire et Mme Marie-Christine MARTINET, adjointe, informent le conseil municipal que suite à la pose des caméras, il y a lieux d'installer 4 panneaux de signalisation pour un montant de 200 H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal le conseil par 2 voix contre et 10 voix pour.

Le Maire
Jean-Michel CAYUÉLA

